

ABONNEMENTS.

UN AN.

Canada \$3.00
Etats-Unis (en or) 3.50
(payable d'avance.)

SIX MOIS.

Canada \$1.50
Etats-Unis 1.75
(payable d'avance.)

Vendu dans les dépôts 3 cts.
Les frais de poste sont compris dans e trois cas.

N. B. — L'abonnement et les frais de poste pour l'Europe et les Etats-Unis sont variablement payable d'avance.
L'Édition paraît le mardi et le vendredi.
Voir notre annonce à la quatrième page.

LE FRANCO-PARLEUR

CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne 60 cts.
Chaque insertion suivante par ligne 40 cts.
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable.

REDACTION.

Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés à
M. ADOLPHE OUIMET
RÉDACTEUR-EN-CHEF du Journal
Le Franco-Parleur.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUIMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

FUILLÉTON DU "FRANCO-PARLEUR"

LES DRAMES DE LA MISÈRE,

PAR RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

CHAPITRE XV.

LA LIGNE DROITE.

—C'est bien, monsieur ! c'est bien ! dit Angélie.

—Pardon, mademoiselle, je me suis laissé entraîner, croyez bien.

—J'aime à entendre les belles et chaleureuses paroles, monsieur, dit la jeune fille, elles reposent. Dans tous les cas, voulez-vous être assez bon pour vous charger de remettre à Chrétien Moureau, le billet de mille francs que mon père m'a donné pour lui.

—Ah ! monsieur dit Maximilien, vous vous calomniez.

—Non pas ! non pas ! l'aumône n'a pas de rapports avec les affaires, et mademoiselle ma fille distribue à merveille les unes tandis qu'elle ne s'entendrait nullement aux autres. Passez dans mon cabinet, je vous remettrai le dossier.

—Volontiers, répondit l'avocat.

Nerval quitta la table et sortit le premier.

Maximilien se tourna vers la jeune fille.

—Votre commission sera faite ce soir, mademoiselle.

—Merci, répondit Angélie.

Elle resta un moment immobile, regardant la porte par laquelle son père et le jeune avocat venaient de disparaître.

—Décidément, dit-elle, c'est un noble cœur.

En quittant la salle à manger, Angélie regagna le petit salon.

CHAPITRE XVI.

LE TAPIS-FRANC DU CRAPAUD-QUI-CHANTE.

Ils diminuent en nombre les tapis-francs servant de rendez-vous aux voleurs et de souricières à la police.

L'agrandissement des rues, l'assainissement des quartiers les supprime et tend à les faire complètement disparaître.

Il faut aux tavernes l'obscurité d'une ruelle, les ruisseaux fangeux, les dédales des rues et des passages, les maisons lépreuses du voisinage, les caves ayant des trappes à fleur de terre et des égouts à côté. Les souris qui fréquentent ces mauvais lieux seraient trop vite prises si elles n'avaient plus de gîtes.

Le cabaret du *Crapaud-qui-Chante* continuait les vieilles traditions de ces bouges où l'on comprend que puissent se passer des scènes odieuses et se combiner des crimes atroces.

Il était situé dans ce passage de Ménilmontant qui, lui-même, domine les hauteurs de Belleville.

On ne saurait imaginer un quartier plus sombre, plus hideux. Tout le passage est formé d'une double rangée de maisons basses, noires, sordides, aux fenêtres borquées, aux allées sales et profondes. Une population de montreurs de sièges, de chiffonniers, de saltimbanques, de marchands de verres cassés, de raccommodeurs d'assiettes, d'égoutiers, de négociants en peaux de lapins, d'individus exorçants des métiers invraisemblables avec lesquels ils sont sensés subvenir à leur existence, s'agite, vit et grouille dans ce milieu de vices et de vermine.

Pendant le jour, les plus industriels du quartier se répandent dans Paris ; le soir, ils viennent régulièrement dans les immenses cabarets du voisinage, dont le plus renommé est le *Crapaud-qui-Chante*.

On y débite des arlequins dans lesquels le haricot de mouton est farci d'arêtes de poisson, des saucissons à l'ail, du vin qui n'a jamais su ce que c'est qu'un grain de raisin, et de l'eau-de-vie pour laquelle les noms de *fil-en-quatre*, de *tord-boyaux* semblent encore trop doux.

Haute et petite Pégre s'y rencontrent et fraternisent.

Tandis que les clients du passage mangent sur un table de sapin les plats bizarres qui leur sont servis, ou avalent un canon debout devant le comptoir, les pra-

tiques de la maison se dirigent vers l'arrière salle, après avoir élargé de l'œil en passant devant la propriétaire de l'établissement.

Celle-ci paraît avoir été créée pour trôner dans ce misérable bouge.

Peut-être compte-t-elle soixante ans, peut-être n'en a-t-elle pas quarante.

Sa figure rouge et ronde est couverte de pustules noirâtres ; elle a le nez à demi rongé, et les quelques dents qui lui restent branlent dans leurs alvéoles. Ses cheveux rarent plaquent sur son front ; on dirait des cheveux morts, ils ont perdu la couleur, l'élasticité, la vie. La *Roublarde* est lourde, courte, massive ; ses jambes, façonnées avec l'élégance particulière à celle de l'éléphant, appuient pesamment sur le sol. Ses mains, gonflées par les engelures, répugnent à voir. Son costume est un composé de haillons sordides : les couleurs se heurtent, les qualités d'étoffes se mêlent. Elle a les pieds logés dans des bottes rognées, elle a la tête coiffée d'une capeline rouge. Un torchon grisâtre, d'une teinte invraisemblable, entoure sa taille, et nul ne peut savoir tout ce que contiennent les poches multiples dont sont ornés les haillons de la *Roublarde*. Elle en a deux à sa jupe, deux à son tablier, deux à son caraco. Chacune, à la fin de la journée, est gonflée d'objets de provenance diverse, dont pas un n'était avoué. Des montres, des foulards, des tabatières, des pièces de dentelle se confondaient dans ces réservoirs. Une gibecière remplie de monnaie blanche pend au côté de la *Roublarde*.

Quand un client l'appelle dans un coin de la salle du cabaret et lui montre un bijou, la vieille recelleuse prend quelques pièces dans sa sacoche, plus ou moins, suivant la valeur qu'elle attribue à l'objet et dit simplement :

—Voilà !

—Il n'y a pas à revenir sur le prix qu'elle vient de proposer. La *Roublarde* ne s'adonne pas, ne s'adoucît jamais. Quand le vendeur ne semble pas content, elle lui remet l'objet dans la main, en répondant :

—Va chez le changeur, mon petit !

Et comme les changeurs effrayent la susceptibilité du client, en raison de leurs habitudes de curiosité, le filou, grondant, tempêtant, adressant à la vieille ogresse un flot d'injures et d'imprécations, s'éloigne du côté du comptoir, et revient le lendemain chargé d'un butin nouveau.

La *Roublarde* avait passé par la prison de Saint-Lazare ; pendant sa jeunesse, la dépravation de ses mœurs l'y fit enfermer ; elle en sortit plus gangrenée au dedans, mais plus prudente dans ses allures.

Afin de n'avoir pas la police contre elle, la *Roublarde* l'eut pour elle.

Mais il ne faut pas conclure de ces mots que la *Roublarde* trahissait indistinctement ses habitués.

De temps à autre elle faisait prendre le menu fretin de voleurs qui passaient chez elle sans s'y fixer, sans chercher d'attaches, mais elle couvrait d'une protection occulte, directe, vigilante, les membres de la famille comprise sous le nom des *Deboulonneurs*.

D'où venait ce nom ? On ne saurait guère l'assurer. Peut-être de ce que les voleurs qui avaient commencé à s'associer, s'en prirent d'abord au dévissage des boutons de portes, de serrures de cuivre, de l'outillage extérieur des maisons et des choses dont ils enlevaient le métal utile. Cette industrie prospéra pendant quelque temps ; la surveillance des sergents de ville la contraria si fort, qu'il fallut changer de moyens de vivre. Mais le nom était créé, on la garda. Seulement la société des *Deboulonneurs* s'accrut de plusieurs de tous genres : au *bonjour*, au *poivrier*, à la *tire* ; tous les systèmes paraissent bons pourvu qu'ils amènent un résultat sérieux.

Les *deboulonneurs* étaient les préférés, les Benjamins de la *Roublarde*.

Elle leur gardait les portions de choix dans ses arlequins, son vin le moins frelaté.

Pour eux, elle tenait toujours prêt un moyen d'évasion, un alibi. Les misérables qu'elle protégeait de la sorte l'appelaient la mère aux filous ou la mère tout court. Ce titre la faisait rire aux éclats, et quand elle riait on aurait cru entendre une détonation formidable dans une caverne.

Quelques gens du quartier affirmaient qu'elle avait été mariée, et que son mari était mort de mort violente, terme poli pour raconter qu'on l'avait guillotiné sur la place de la Roquette. On ajoutait même qu'elle avait eu un enfant, dont la disparition l'avait rendue presque folle pendant quelques mois, et que si la *Roublarde* amassait de l'argent, c'était dans l'espérance de trouver l'enfant perdu.

Jamais elle n'en parlait. En souvenir du petit être qu'elle avait perdu, il semblait qu'elle aurait dû chérir les enfants ; elle les haïssait, les repoussait, comme si leur vue agrandissait une blessure encore saignante.

Pendant le jour, le cabaret du *Crapaud-qui-Chante* était presque désert. Le bouge paraissait comme un trou noir, au fond duquel s'esquissait vaguement la lourde silhouette de la maîtresse du lieu.

Sur l'enseigne, un orapaud verdâtre jouait de la guitare, en présence d'un cercle de jeunes grenouilles émerveillées.

L'enseigne avait commencé à faire la fortune du cabaret.

Dès le matin, l'ogresse sortait de la soupenette dans laquelle elle se vautrait comme un sanglier dans sa bauge. Elle faisait ses provisions : viandes faisandées, poissons gâtés, légumes dépréciés et flétris, et précipitait le tout dans sa marmite, avec de la graisse et de l'ail.

Le pain qu'elle offrait à ses convives était de toutes les provenances : pain de munition, pain de seigle, pain joeko, pains ronds et tendres, ou galette dure comme du biscuit, pains cuits dans les moules à la façon viennoise. Elle l'achetait en bloc, deux sous la livre, aux restaurateurs, aux servantes, aux boulangers.

Vers cinq heures, le couvert était mis : une assiette épaisse, un gobelet d'étain, pas de couverts. On payait à l'avance sa portion de viande ; le vin se débitait au comptoir. La *Roublarde* suffisait à tout ; quand elle croyait avoir besoin d'aide, elle priait *Bec-d'Oiseau* de lui servir de garçon de salle.

Le gamin s'attachait une serviette autour des reins, et, rieur, caustique, malin, débrouillé, il courait d'une table à l'autre, enlevant les assiettes, recevant les gros sous, versant le vin bleu. Jamais il ne se trompait dans ses calculs. Pour faire passer le chiffre d'une addition, il disait un bon mot, chantait un couplet, et répandait le rire dans cette salle enfumée et sombre, où souvent, le soir, on trouvait sur les tables des plaques rouges qui n'étaient pas du vin répandu.

Bec-d'Oiseau se formait, comme disait la *Roublarde*. Cependant, il restait au fond de cette jeune âme quelque chose de nativement bon qui se révoltait contre le mal. Il en côtoyait la route, il n'y tombait pas encore.

Ce n'était point la faute de la *Roublarde*, pourtant !

Comme la plupart des natures déchuës, elle ne pouvait supporter les gens de bien.

Cet enfant vagabond, un peu paresseux, qui travaillait de tous les métiers, suivant sa fantaisie, et qui n'en savait aucun, lui semblait un problème. Elle eût souhaité qu'il se fit le compagnon d'un des membres de la haute Pégre.

Il refusait, affirmant à la *Roublarde* qu'il gagnait autant que la plupart de ses abonnés, puisqu'ils étaient toujours sans le sou.

—Hardi ! mon garçon, lui dit un soir l'ogresse, nous avons du monde, ce soir ; les affaires ont bien marché, et paraît qu'il faudra des plats de distinction. On fait tant de frais qu'on a commandé la musique.

—Comme ! dit *Bec-d'Oiseau*, le musicien garde la porte, sans en avoir l'air, et pendant ce temps on peut causer.

—Tu es un malin, toi, et si tu voulais... —Eh bien ! quoi ? si je voulais... vous n'embaucheriez dans les *Deboulonneurs*, pas vrai ? la belle avance ! Le *Lapin-Blanc* est à Mazas, Turc fait un voyage d'agrément à Cayenne ; ils sont trois ici qui ne dorment pas plus que des lièvres au gîte ; ce n'est pas une vie cela !

—Tu oublies les bonnes paits de prise, l'argent, les bijoux... —L'argent, les petits comme moi n'en reçoivent guère ; les bijoux ? Sans vous déconsidérer, la *Roublarde*, vous ne les payez pas même au poids ! Non, non ! je préfère ma façon de mener l'existence : ouvrir de

portières, ramasseurs de bouts de cigares, marchand de statuettes de plâtre, commissionnaire sans médaille, garçon de café quand j'ai l'honneur de travailler dans votre établissement ! Je sors quand il me plaît, sans craindre la *rouse*, je fais mon bonheur des représentations de la Famille Laurier, place Puebla ; on me considère un peu, on m'aime beaucoup ; et puis voyez-vous, la *Roublarde*, j'ai une autre raison, encore.

—Laquelle ? demanda l'ogresse.

—Je protège quelqu'un.

—Toi ? Voyez-vous *Bec-d'Oiseau* s'écriant en protecteur !

—Et pourquoi pas ? On peu et on doit avoir pitié de ceux qui sont plus faibles que nous, et la pauvre petite créature dont la tristesse et les chagrins me préoccupent est bien plus à plaindre que moi.

—Et ta protégée s'appelle ?

—La Bestiole, répondit *Bec-d'Oiseau*.

—C'est pas un nom, ça.

—Je le sais bien ; mais on ne lui en donne pas d'autre. La mauviette est tombée un jour dans un escalier, et de cette chute elle est restée boiteuse et contrefaite.

—Eh bien ! tu places joliment tes bontés.

—Ne riez pas, la *Roublarde*, c'est un ange que cette enfant-là. Si vous voyiez comme elle est faible, pâle, malade, et cependant quel courage au travail dans un si petit corps ! Elle coud comme une fée. Pauvre Bestiole ! Elle a un joli état ; habilleuse de poupées ! et coiffées ! La Bestiole a des doigts magiques ; mais ce joli travail est peu payé, et encore je ne suis pas sûr que Bestiole n'abandonne pas une partie de son salaire à son père.

—Est-ce que tu le connais, son père ?

—Sans doute ? Camourdas.

—Ah ! un drôle de corps ! Il mange un boeuf, et il boit de l'eau.

—Il boit de l'eau ici, avec les camarades ; mais il se grise tout seul, et ses ivresses sont terribles !

—Qui te l'a dit ?

—Bestiole, que j'ai trouvée un jour toute meurtrie et ensanglantée. Ne croyez-pas qu'elle se plaigne, cependant, pauvre agneau ! Elle n'accuse jamais Camourdas ; au contraire, elle parle avec bonheur des moindres attentions qu'il a pour elle. Durant un mois elle m'a répété combien il avait été bon de la mener à la parade.

—Je ne vois pas quel rapport la Bestiole peut avoir avec ton avenir ?

—Un très-grand. Elle est si honnête, si douce, cette pauvre Bestiole, que le jour où elle me demanderait, les yeux dans les yeux : — Qu'as-tu fait depuis que je ne t'ai vu ? — Je ne saurais pas lui mentir et j'avouerais tout. Elle a une manière de parler de l'honnêteté, du travail, de toutes les bonnes choses qui me remue. Tenez, la *Roublarde*, vous me croirez si vous voulez, et si vous vous moquez, je m'en fiche, elle m'a mené un soir à l'église.

—Toi ?

—Oui, moi ! C'était la première fois que j'y entrerais. Une veille de Noël, je m'en souviendrai toute ma vie, j'étais allé lui demander si elle faisait le réveillon avec son père.

—Mon père, me répondit-elle, dînera et soupera avec des amis.

—Et toi, ma pauvre Bestiole ?

—Moi, je resterai ici.

—Toi seule ?

—Il le faut bien.

—Et si nous faisons un réveillon à nous deux ? Du cervelas, des noix, des pommes, tout ce que tu voudras.

—Oh ! ce n'est pas cela que je souhaiterais, me répondit-elle.

—Quoi donc ?

—Voyez l'église tout illuminée, entendez les beaux cantiques devant la crèche. Ma mère m'a portée une fois dans l'église, pendant une nuit pareille, et mon cœur se gonfle, rien que d'y songer. Si tu voulais m'y conduire... Tu comprends, infirme comme je suis, je ne saurais y aller seule.

—Et cela te rendrait heureuse ?

—Oh ! oui, mon petit *Bec-d'Oiseau*. Elle ajouta :

—Ce n'est pas un nom : *Bec-d'Oiseau* ; c'est comme *Bestiole*, cela ne vous rappelle rien quand on vous les donne et qu'on les répète. J'aurais voulu m'appeler Marie ou Jeanne, de façon à me figurer que tout là-haut, dans les profondeurs du ciel, une belle sainte en robe d'or, en voile d'azur,

me regarde et me protège. Ces idées-là ne te viennent pas à toi ?

—Non, lui dis-je. Tu te souviens encore un peu de ta mère, moi, je n'ai pas connu la mienne. Je suis l'enfant du quartier, nourri par l'un, battu par l'autre ; j'ai grandi sous la pluie, la neige, le soleil. J'ai couché dans les carrières, sous les ponts, au fond des caves ! On ne m'a jamais parlé de ce que tu dis là, et c'est pour cela que moi, qui ai tant de fois grimpé au paradis des théâtres, je ne suis jamais entré dans une chapelle.

(A continuer.)

De retour de Cuba.

Nous lisons dans le dernier numéro du *Progrès de Sherbrooke* :

Lundi soir, l'Hon. M. Chapleau arrivait en notre ville, étant depuis la veille de retour de la Havane, avec son aimable compagnon de voyage, l'Hon. M. Angers. Ce dernier s'est rendu dans sa famille le même soir.

L'Hon. Secrétaire-Provincial nous revient en parfaite santé. De fait, nous ne nous rappelons point l'avoir vu si bien portant depuis longtemps.

Après avoir passé une journée dans sa famille, il est allé reprendre l'exercice de ses fonctions officielles. Ainsi, ceux de nos amis qui s'étaient émus du départ de nos deux ministres, seront sans doute bien aises d'apprendre que la province est maintenant hors de danger !

Nous avons eu le plaisir de causer au long avec le Secrétaire-Provincial de son magnifique voyage, dont vingt-et-un jours passés à Cuba.

Les deux ministres ont été traités avec les plus grands égards par les personnages éminents de l'île. C'est ainsi que, contrairement à l'usage, le Capitaine-Général, c'est le titre du représentant de l'Espagne, le plus haut dignitaire du pays, — les a honorés de sa visite, à leur hôtel, où il s'est entretenu du Canada avec eux pendant plus d'une heure. Il parle bien le français et est au courant de notre politique.

Il va de soi que l'état social et politique de Cuba est toujours malheureux ; les *Churrillas* y font la guerre à l'armée nationale, en permanence. Par suite, en dehors de la Havane, tout le pays est bouleversé et les habitants y vivent partout dans la consternation ; les révolutionnaires pillent, volent, brûlent et détruisent à qui mieux mieux. L'état matériel du pays est des plus déplorable, et les ressources si abondantes de ce « paradis terrestre » restent inexploitées ; il n'y a encore qu'un chemin de fer, qui a environ cent vingt milles de longueur. Malgré tous ces inconvénients, cependant, la douceur du climat et l'abondance des choses nécessaires à la vie y attirent une foule d'étrangers de tous les parties du monde, surtout en hiver. Comme preuve du caractère cosmopolite de la Havane, on peut citer le fait que, durant la traversée de retour, il y avait sur le bateau des représentants de huit nations différentes.

Les usages, les costumes, les mœurs diffèrent entièrement de ceux des autres pays. Les maisons n'ont point de fenêtres garnies de verre comme les nôtres ; ce sont des grilles de fer, toujours ouvertes, et le soir un simple rideau dérobe les internes aux regards des passants.

Toutes les résidences de quelque élégance ont une cour intérieure, au centre même du bâtiment, dans laquelle la voiture est l'un des meubles de la maison, et certe ce n'est pas toujours le moins beau.

Tout le monde fume à la Havane, dans les salons, jusque dans les Églises, (hors des offices bien entendu,) partout. Lorsque vous êtes en visite, même en présence des dames, on commence par vous offrir des cigarettes ou des *habanas*. Particularité à remarquer, à propos des cigarettes : ceux du pays se vendent très cher, jusqu'à 400 dollars le mille ; par contre, on fait venir d'Europe des cigarettes ordinaires, que l'on exporte ensuite à l'étranger. Comme de juste, ces derniers passent pour les meilleurs *habanas* du monde !

D'après les apparences, les Cubains sont loin d'être dévots ; le dimanche, les églises ne se remplissent jamais ; les femmes surtout, les enfants, les personnes de couleur, mais très peu d'hommes, vont à la messe. A la Cathédrale, le chapitre réci-

to le grand office tous les jours, mais la nef est toujours déserte.

Les dames ne vont jamais à pied ; elles vont en voiture faire leurs emplettes ; lorsqu'un carrosse s'arrête devant un établissement, de suite les commis en sortent les marchandises désirées, qu'ils déposent en grande partie sur les coussins de la voiture ; les dames examinent, puis elles finissent par ne pas acheter, et elles vont ailleurs dans le même but. C'est la *fiçon* !

Les jeunes gens se font la cour à travers ces fameuses grilles ; ils ne sont admis en présence les uns des autres librement, qu'après les fiançailles. Dans toutes les réunions, il y a toujours deux rangées de sièges, dont l'un est destiné aux dames.

Quant au climat, en hiver surtout, il est enchanteur : le froid y est inconnu ; lorsque le vent souffle du nord-ouest et apporte un peu de fraîcheur, les gens se croient bien misérables. En été, il pleut tous les jours environ deux heures dans l'après-midi, mais parfois ces averses sont de véritables ouragans qui causent des dégâts épouvantables. Pendant cette saison, la fièvre jaune décime la population étrangère à l'île ; mais il est très-rare qu'elle atteigne les indigènes.

Dans ce lointain pays, ainsi que dans les Etats du Sud et même dans la capitale fédérale, nos deux visiteurs ont eu le plaisir d'entendre prononcer haut le Canada, ses institutions, sa belle constitution. Grand nombre de ces gens, tourmentés par le pillage et la corruption, s'estimerait heureux de vivre sous le drapeau britannique, à l'ombre de nos bienfaitantes institutions, en paix et véritablement libres. Mais quant à nos voisins de la grande république, c'est l'amour propre, le respect humain, la jalousie et l'envie qu'ils portent à la fièvre Albion, qui les empêchent de faire le pas fatal et de se jeter dans nos bras. Là-dessus, nous aimons autant qu'ils nous chérissent de loin : après tout, la ligne 45 n'est pas aussi imaginaire qu'on le pense.

Ces observations doivent contribuer à nous faire aimer notre pays davantage. Même chez des peuples soi-disant à l'apogée de la grandeur, on envie notre position. Ici, nous sommes libres et véritablement heureux. Remercions la Providence de l'état de société dans lequel nous vivons et tâchons de le conserver intact.

Allons à l'étranger, étudier et apprendre ce qu'il nous faut pour améliorer notre situation sous certains rapports ; mais si nous voulons être véritablement heureux, aimons le ciel qui nous a vu naître et restons au pays !

A tout préférons la patrie.

Avant tout soyons Canadiens !

Le Général Changarnier.

Paris, 15 février.

M. le général Changarnier vient de s'éteindre. Ce vaillant homme de combat, qui durant toute sa longue vie fut le soldat du bon combat, sur tous les champs de bataille, et qui put, à une certaine époque, sans soulever d'étonnement, se réclamer lui-même de « sa volonté et de son habitude de vaincre », semblait au nom de cette volonté et de cette habitude, défier même la mort.

Elle est cependant venue à bout de le prendre et de l'emporter — par surprise, sans doute — M. le général Changarnier, qui s'en va plein de jours et de gloire, ayant bien mérité de son pays, qui révélera en lui la mémoire du grand soldat, à dû, malgré le témoignage intime et consolateur du devoir constamment accompli, éprouver le regret des combats à venir, qui sont proches et qui seront rudes !

L'honorable général n'a pas été surpris par la mort, aussi bon catholique que bon Français, il s'était depuis longtemps préparé à ce passage de la vie temporelle à l'éternité, et la religion avait été pour cette âme fortement trempée l'assurance d'une gloire qui ne pérît pas et la consécration d'un triomphe aussi éclatant que ceux d'ici-bas. Ses obsèques ont eu lieu aux frais de l'Etat.

Nicholas-Anne-Théodule Changarnier était né à Autun, le 26 avril 1793.

Il sortit, en 1815, de l'École de Saint-Cyr, avec le grade de sous-lieutenant et fut incorporé comme simple garde dans l'une des compagnies privilégiées des gardes du corps de Louis XVIII.

Il fit, comme lieutenant au 60e de ligne,

la campagne d'Espagne, et fut nommé capitaine le 9 octobre 1825.

En 1830, il faisait partie du 1er régiment de la garde royale.

Envoyé en Afrique, il prit part à l'expédition de Mascara dans le 2e léger.

Il se signala comme chef de bataillon dans la campagne du maréchal Clausel contre Achmet Bey.

Le 20 janvier 1837, il fut nommé lieutenant-colonel.

Grâce aux services qu'il rendit dans plusieurs expéditions, notamment celle des Portes-de-Fer, il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur et fut nommé colonel du 2e léger.

Il fut fait maréchal de camp le 24 juin 1840, après l'expédition de Mousaïa, général de division le 3 août 1845.

C'est des mains de M. le duc d'Aumale, alors gouverneur de l'Algérie, qu'il reçut le commandement de la division d'Alger.

Il fut promu grand officier de la Légion d'Honneur, le 5 avril 1849.

Élu représentant du peuple en 1843 et en 1874, puis sénateur en 1875, l'honorable général a montré pour le service de toutes les causes justes et honnêtes un dévouement qui sera un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de son pays.

Quand vint la guerre, on sait avec quel élan généreux, plein de larmes, ce vieux soldat de soixante dix-sept ans, courut à Metz, refoulant au fond de son cœur ses indignations et ses colères, pour ne voir que la patrie en danger.

Il ne put qu'assister en témoin impuissant à cette suprême ruine. Mais du moins il souffrit, et souffrir pour ce qu'on aime, c'est donner un peu de son sang et de sa vie, puisque la douleur abrégée plus souvent les jours que ne le fait une blessure sanglante.

Le général Changarnier a aimé surtout son pays.

Tant d'autres n'ont jamais aimé qu'eux-mêmes!

Quand on avait besoin d'une loyauté à toute épreuve, d'une indéfectible énergie, d'une initiative brillante, on allait chercher le général Changarnier.

Nous voyons bien tous les grands hommes qui s'en vont. Nous cherchons ceux qui viennent!

LE FRANC-PARLEUR

Vendredi, le 9 Mars 1877.

Avis aux Abonnés.

Les règlements suivants ont été unanimement adoptés par l'Association de la Presse de la Province de Québec :

1°. Après le premier de novembre prochain, 1876, l'abonnement à tous les journaux sera payable strictement d'avance, et aussitôt que le terme pour lequel le journal est payé, sera expiré, l'envoi en sera suspendu à ceux qui n'auront point renouvelé leur abonnement en payant d'avance.

2°. L'abonnement à tous les journaux datera du premier ou du quinze de chaque mois, et les éditeurs pourront, à leur choix, envoyer aux abonnés les numéros en arrière, de manière à donner effet à cette règle.

M. A. Ceyras, 4, Rue la Tacherie, à Paris, est seul fermier de nos Annonces Parisiennes. C'est à M. A. Ceyras que doivent s'adresser les messieurs les Annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, Nouveautés, Articles de Paris, etc.

Le Concert d'Oscar Martel.

Tous ceux qui ont assisté à la soirée artistique et musicale du 6 Mars courant, n'ont qu'une voix pour dire que jamais encore, depuis son retour au pays, Oscar Martel n'a obtenu un triomphe aussi complet.

Les préjugés que la jalousie avait réussi à créer dans l'esprit d'un certain nombre, sont disparus comme par enchantement, pour faire place à un enthousiasme que justifient pleinement les talents et le mérite de notre compatriote.

Pour notre part, nous sommes heureux de voir aujourd'hui notre opinion unanimement partagée par ceux là même, qui, pour des motifs plus ou moins avouables, ont cherché de tout temps à en atténuer la portée.

En effet, n'avons-nous pas toujours dit que le public de Montréal n'avait rien à envier, sous le rapport artistique, à nos voisins; que chez nous les aptitudes musicales étaient nombreuses et remarquables, et qu'il n'était pas tout-à-fait nécessaire

de décorner toujours des éloges aux musiciens étrangers, quand, parmi nous, nous avions des talents qui méritaient tout autant sinon mieux.

A la vérité, les lers prix de Conservatoire sont assez rares en ce pays, et nous ne connaissons encore que M. Oscar Martel qui ait obtenu pareil honneur pour lui-même et la nationalité canadienne française, qu'il a si dignement représentée à l'étranger.

Pendant assez longtemps on a paru, dans certains cercles, ignorer la valeur de cette distinction, qui rehausait si singulièrement, à leurs yeux, la réputation des artistes étrangers.

Toutefois, il a fallu, à la fin, s'incliner devant un mérite incontestable que le témoignage d'un public exigeant a su reconnaître et proclamer dans la soirée du 6 courant. De tous les concerts qui ont eu lieu depuis le commencement de la nouvelle année, celui de M. Oscar Martel est, sans contredit, le mieux réussi sous tous les rapports. Auditoire choisi et nombreux, musique vocale et instrumentale excellente, tout a contribué pour faire de cette veillée une exception à la règle générale.

M. Martel s'est surpassé dans cette circonstance, et nous ne nous rappelons guère l'avoir entendu exécuter avec autant de vigueur, de fidélité et de perfection les chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Son Concerto en la de Vieuxtemps, et sa Fantaisie brillante sur Faust de Gounod, par Wieniawski, ont été rendus avec un art qui lui auraient valu, eussent-ils été présents, l'approbation de ces deux célèbres artistes.

Ses Aïrs Canadiens ont un cachet caractéristique qui leur donne un charme tout particulier. C'est une composition de M. Martel qui restera attachée à son nom, et ce ne sera pas dans l'avenir l'un de ses moindres titres de gloire, car, à la vérité, il n'existe pas, que nous sachions, aucun autre morceau pour le violon qui ait pour thème nos airs nationaux.

Les rappels n'ont pas manqué à notre artiste canadien, et la corbeille de fleurs, que des appréciateurs intelligents de son talent lui ont présentée, le dédommageront amplement des misères que l'ingratitude, plus encore la jalousie, lui ont autrefois suscitées.

M. Martel a été heureusement inspiré en associant de nouveau à ses succès Mademoiselle Hortense Villeneuve, dont nous n'avions pas entendu la voix mélodieuse depuis l'année dernière.

Cette jeune cantatrice, à laquelle est réservée l'avenir le plus brillant, a fait des progrès considérables en vocalisation, et ce n'est pas trop présumer de dire ici, que, sous la direction d'un maître en Europe, elle est appelée, avant quelques années, à partager la célébrité dont jouit dans le monde entier sa compatriote, l'Albani, Mademoiselle Emma Lajeunesse.

Fait assuré, c'est qu'elle n'a pas de rival en ce pays, et quoiqu'en ait dit un certain journal de cette ville, on peut, il est vrai, avoir plus de science musicale qu'elle en possède, mais on ne saurait entrer en ligne de comparaison avec elle sous le rapport de la voix.

Sa cavatine du Trouvère a été brillamment rendue, mais là où elle a déployé les richesses incomparables de son organe vocal, c'est dans le grand air de l'Elisire d'Amore de Donizetti, morceau d'une difficulté extrême et qui n'est chanté que par les grandes cantatrices de renom.

On peut donner avec goût et talent la romance, mais autre chose est d'interpréter fidèlement les morceaux opératiques de l'école italienne.

Mademoiselle Villeneuve a eu, dans cette soirée, une ovation complète.

L'enthousiasme de l'auditoire s'est manifesté d'une manière à racheter l'ingratitude dont on a fait preuve autrefois à l'égard de l'Albani avant son départ pour l'Europe.

On apprécie aujourd'hui, à Montréal, le talent national, et par les succès déjà obtenus par nos artistes canadiens à l'étranger, on est en droit d'en espérer de nouveaux et de plus brillants encore, si possible.

Que Mademoiselle Hortense Villeneuve, encouragée par ces sympathies publiques, continue à cultiver ce don providentiel qu'elle a reçu en partage, et avant peu elle sera l'une de nos gloires nationales.

Les frères Lamothe qui ont prêté leur concours à cette soirée, ont du talent et de l'étude.

Ils marchent avec succès sur les traces d'un frère regretté qui avait l'âme et la voix d'un artiste.

Madame Martel et M. Leduc ont rempli avec leur succès accoutumés le rôle ingrat et difficile d'accompagnateurs.

On annonce que bientôt nous aurons le plaisir d'entendre de nouveau, dans un concert de charité, M. Martel et Mademoiselle Villeneuve.

Ce sera une bonne aubaine dont le public saura, nous en sommes assuré, profiter à l'occasion.

Montréal, 7 Mars 1877.

Monsieur le Rédacteur, Seriez-vous assez bon de vouloir bien insérer dans les colonnes de votre journal, que nous savons dévoué aux intérêts du commerce, la communication suivante :

Le commerce de détail en nouveautés a dû, sans doute, applaudir le nouveau système qui vient d'être mis en pratique pour la vente d'un stock de banqueroute, qui a eu lieu dans la Rue St. Joseph, le 4 courant. Depuis longtemps ce système était désiré dans les intérêts du commerce en général, parce que le succès du commerce de gros dépend entièrement de la prospérité des détailliers, c'est donc déjà un grand pas de fait que ce nouveau système, car, en évitant la vente d'un stock en bloc, les bénéfices se trouvent rétribués par le gros comme par le détail. Pour la première vente, elle fut bien encouragée, car le stock s'étant vendu par lots convenables aux acheteurs, la conséquence est que toutes les parties de la ville en ont bénéficié. Il est à espérer que Messieurs les marchands en gros qui ont inauguré ce nouveau système, le continueront, et que leurs confrères les imiteront, car c'est la seule voie qui puisse assurer au commerce en général les moyens de toujours bien rencontrer ses affaires et lui assurer la prospérité. Aussi, à messieurs les marchands de détail d'encourager les ventes qui auront lieu à l'avenir sur ces principes, car ils en tireront toujours des avantages pour leur commerce.

Espérant, Monsieur le Rédacteur, que vous ferez justice à ma demande.

J'ai l'honneur d'être, Votre très-humble et dévoué, etc., UN MARCHAND.

Grand Bazar de la Providence.

Le Bazar annuel pour les œuvres des Sœurs de la Providence, s'ouvrira le 14 mai prochain, sous la direction bienveillante des « Dames de Charité » qui patronisent cette Institution. C'est à la suite d'un hiver comme celui que nous venons de passer, c'est après des efforts, des prodiges de Charité, comme ceux qui viennent d'être faits par nos Institutions de bienfaisance pour triompher de la misère et arracher des milliers de pauvres aux horreurs de la faim, du froid et des souffrances, que nos bonnes religieuses, épuisées de ressources et rendues en quelque sorte à bout de tout, ont le plus besoin de la Charité publique, pour continuer les œuvres que leur dévouement leur inspire. Le nombre des pauvres exigeait; les Sœurs, chaque jour, venaient et donnaient tout.

On comprend, après cela, la pensée des Dames charitables qui se sont mises activement à l'œuvre pour le Bazar dont nous parlons. La Charité prêchée par elles ne saurait manquer son effet. Vingt fois, déjà, elle ont demandé des sacrifices de ce genre pour leurs pauvres, leurs orphelins et leurs malades, et jamais le public n'est resté sourd à la prière de leur bon cœur. Il en sera de même cette fois, c'est là du moins notre espérance. Et le Bazar qui s'organise aura un succès merveilleux.

Il est nécessaire, à cette fin, que toutes les personnes qui désirent prendre part à cette excellente œuvre en fournissant quelques objets, les préparent au plus tôt et les adressent à la Providence. Elles savent avec quelle reconnaissance ces dons seront toujours reçus et tout ce qu'on peut faire par là de bien.

Le parti libéral canadien ne peut se concilier avec une conscience qui a le véritable sens catholique.

(Suite.)

Mais ce n'est pas pour la première fois que le National, l'Événement et les autres journaux rouges font la guerre à la vérité religieuse. Depuis que ces feuilles antichrétiennes et anti-sociales ont vu le jour sur ce sol arrosé par le sang des martyrs de la Foi, ils ne se sont jamais lassés d'écrire contre l'intervention du clergé dans les élections, ils ont toujours eu le courage de s'opposer par là au véritable progrès de notre pays, ils n'ont pas perdu une occasion de se montrer hostiles aux sains principes, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour séculariser l'éducation, ils se sont fait les échos des principes de 89, en un mot, ils ont toujours été, particulièrement l'Avenir, le Pays, le Défricheur, l'ancien National, les instruments dont la libre-pensée, l'orgueil, la révolution, les tendances démocratiques dévotionnelles, l'impétié se sont servis pour tromper le peuple et l'entraîner dans toutes les extravagances des insensés du siècle. Heureusement que les lumières du clergé, que sa sagesse toute divine, que sa prudence si admirable, que sa patience si constante, ont éloigné ce pauvre peuple de presque toutes ces extravagances que voulaient lui faire commettre les exaltés de tous les journaux rouges de ce pays. Je les ai tous parcourus. En lisant par exemple l'Avenir et le Pays, je n'ai pu m'empêcher de croire que les écrivains de ces feuilles sont des hommes à tête chaude, ou bien des hommes très-per-

vers. C'est de les voir professer ce grand respect pour la souveraineté du peuple! C'est de les entendre parler des droits du peuple, des droits du citoyen! C'est de les écouter proclamer la liberté, les droits de l'intelligence, les lois de la pensée! C'est de les considérer dans leur enthousiasme et leurs grands mots sur l'égalité, la fraternité! C'est de les voir appeler l'affranchissement du peuple! C'est de les voir dans toutes leurs sollicitudes pour le mettre en garde contre l'action si douce et si civilisatrice du clergé catholique! Oui, lecteurs, c'est de voir tout cela, pour jurer des écrivains à tête orgueilleuse et insubordonnée. C'est vraiment pitoyable! Oh! hommes vains, ennemis du Progrès et du bonheur des sociétés, vous voulez affranchir le peuple et l'établir dans l'intégrité de ses droits, vous voulez le mettre dans la liberté, et vous ignorez quels sont les véritables droits du peuple, et vous ne comprenez pas ce qu'il faut entendre par liberté, vous ne connaissez pas la vraie liberté, et vous oubliez que les sociétés ne sont jamais aussi libres que quand elles se soumettent à ce que croit et enseigne l'Église Catholique, et vous ne savez pas que les nations ne sont jamais aussi grandes et aussi prospères que quand elles grandissent à l'ombre de l'arbre de la Foi Catholique, et vous fermez les yeux devant cette vérité si consolante pour le chrétien, à savoir que l'Homme-Individu et que l'Homme-Société ne sont vraiment libres, vraiment établis dans l'intégrité de leurs droits, vraiment affranchis de toute servitude, de toute entrave, vraiment grands et heureux, vraiment civilisés que dans la soumission à ce que l'Église Catholique leur ordonne de croire et dans la pratique de ce que cette même Église leur commande de faire. Cela est tellement vrai que si tous les hommes voulaient croire et pratiquer tout ce que Dieu leur enseigne dans son Église de croire et de faire, il ne serait pas nécessaire d'avoir de roi, de magistrats, de puissance civile. Le genre humain ne reconnaîtrait qu'une autorité, l'autorité de Dieu ou de l'Église Catholique, qui est la véritable Église de Jésus-Christ. Tous les hommes suivraient la direction de cette divine Autorité, et marcheraient en conséquence dans la voie du Progrès, dans la voie civilisatrice, et parviendraient grands, prospères, heureux, à leur destinée, leur fin dernière, l'éternité bienheureuse.

Le National et l'Événement ne sont guère moins exaltés que l'Avenir et le Pays. Ils ont une attitude en apparence plus sensée, plus catholique, mais le libéralisme trouve dans ces journaux ses moyens de séduction, et tous les adeptes qu'il a pu faire; le libéralisme se sert de ces feuilles ainsi que des autres journaux libéraux pour continuer l'œuvre de l'erreur et la lutte du mal contre le bien dans le monde.

L'on viendra nous dire, après cela, que les membres du parti libéral, pris en corps et individuellement, ne professent pas tous au moins quelques-uns des principes contraires à l'orthodoxie. Il faudrait avoir perdu le sens commun pour ne pas croire cela. Comment, je suis libéral, je reconnais les journaux libéraux pour organes de mon parti, je les lis, j'adhère à leurs principes politiques, et je ne serai pas un libéral catholique! Allons donc! Je défie qui que ce soit de me prouver qu'il y a dans le parti libéral un individu qui ne soit pas contre l'intervention du clergé dans les élections, qui n'ait pas quelques remarques déplacées à faire sur le rôle que joue le clergé dans ce pays, et qui n'affirme pas qu'en général les prêtres veulent trop dominer dans le domaine temporel. J'ai assez vu, et assez entendu dire, pour être certain que tous les libéraux sans exceptions s'accrochent à quelques-unes des mauvaises doctrines de leurs journaux. Si d'ailleurs quelques-uns d'eux voulaient raisonner et être conséquents avec eux-mêmes, ils déserteraient ce parti, ils n'y resteraient pas contre leurs convictions, à moins d'être méchants.

Pensez-vous, par exemple, que les libéraux qui regardent le National comme un des organes du parti rouge ou révolutionnaire, c'est-à-dire, de leur parti, n'abandonnent pas dans le sens de son article du 2 du mois courant, à propos du jugement de la Cour Suprême dans la cause de l'élection de Charlevoix? Si vous le pensez, permettez-moi de le dire, vous n'êtes pas logiciens!

Si vous avez lu cet article, croyez-vous que ce journal fait bon marché de ses convictions religieuses? Il écrit comme un impie ou il ne comprend pas ce qu'il écrit. Voici quelques extraits: « La question qui vient d'être décidée est incontestable, ment la plus importante de toutes celles dont nous attendions une solution définitive. Les prêtres, dans l'exercice de leur ministère, peuvent-ils menacer de châtimens éternels et priver des sacrements de l'Église ceux qui adhèrent à des principes dont l'application ne vise qu'à que les choses de l'ordre temporel, et peuvent-ils, sans contrevenir aux dispositions de la loi, se servir de la position qu'ils occupent pour exercer une intimi-

« dation spirituelle au profit d'un parti politique et au détriment d'un autre? » « La question autour de laquelle se tournent toutes les autres et près de laquelle ces dernières ne comportent qu'un intérêt de médiocre importance. » « N'espérez pas que le journal va répondre dans le sens catholique. C'est le libéralisme impie qui fait sa réponse: « Non les prêtres ne peuvent pas, sans enfreindre la loi, menacer de peines spirituelles ceux qui ne pensent pas comme eux sur les questions purement matérielles. Et lorsqu'ils abusent de leur position et de l'ignorance de leurs ouailles pour favoriser un candidat au préjudice d'un autre, au moyen de menaces, de châtimens ou de quelque manière que ce soit, ils exercent une influence que la loi qualifie d'indue et qui entraîne pour celui au profit de qui ces manœuvres ont été opérées la perte de son élection et même la déqualification lorsqu'il a eu connaissance de l'exercice de telle influence indue et qu'il ne l'a pas empêché. Tels sont les principes que la Cour Suprême vient de sanctionner, et que les bons juges Casault, Maguire et McCord avaient établis lors de la décision dans la contestation de l'élection de Bonaventure. »

Si le National est catholique, peut-il nous dire en vertu de quelle autorité, lui et les tribunaux, peuvent-ils juger que les prêtres du comté de Charlevoix ont exercé une influence indue au préjudice de M. Tremblay, et par conséquent sont rendus coupables de manœuvres illicites qui ont assuré l'élection de son adversaire, l'hon. M. Langevin? »

Est-ce que, par hasard, la loi divine positive ne dit plus que celui qui n'écoute pas les ministres du Seigneur, n'écoute pas le Fils de Dieu? que celui qui méprise les ministres de Jésus-Christ, méprise le Seigneur? que celui qui n'écoute pas l'Église soit comme un païen et publicain? Je ne le pense pas. Il est évident que la Cour Suprême a rendu dans l'affaire de Charlevoix un jugement tout à fait opposé au catholicisme. Ce n'est pas difficile d'en voir la raison. C'est que les magistrats, quelque intègres qu'ils soient, n'ont pas la compétence de juger en des matières qui sont de la juridiction ecclésiastique.

Quant au National, il est bien répréhensible d'accepter ce jugement comme étant une décision vraiment sage. Les libéraux, tous ensemble, sont tellement habitués à faire abstraction de la religion dans les choses de l'ordre temporel, qu'ils sont en quelque sorte devenus comme matérialistes. Aussi comprend-on facilement pourquoi ils ne voient plus que des manœuvres dans la parole de Dieu qui s'interpose dans les élections. Il ne la considère plus que comme une influence indue. Le National a tellement l'habitude de vouloir, de même que l'Événement, que « la loi soit l'expression de la volonté générale, et que tous les citoyens aient le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation; » il a tellement l'habitude de croire que, « lorsque la volonté générale a formé la loi, cette loi, quelle qu'elle soit, est regardée comme tellement sacrée et obligatoire que qu'elle annule toute loi divine ou ecclésiastique en contradiction avec elle; » il est, pour tout dire, en un mot, si bien enraciné dans les fameux principes de 89, qu'il dit encore dans l'article en question: « Nous disons plus haut que ce jugement « fournit au pays plus d'une raison de se féliciter. En effet, nous devons d'abord nous réjouir de voir une question aussi épineuse définitivement réglée par le plus haut tribunal du pays. » Pauvre National! Mais c'est vrai! tu oublies que la doctrine catholique t'oblige à croire qu'elle ne se réjouit pas du motif du jugement de la Cour! Pauvre Événement, tu te réjouis, tu aussi! Mais c'est vrai! tu as perdu le sens catholique. Pauvres libéraux!

Ils sont, eux aussi, comme leurs journaux! C'est tout naturel.

Eh bien, lecteurs, vous voyez ce qui se passe sous nos yeux. Il en a toujours été de même pour tous les journaux rouges et pour tous les libéraux devant les questions dans lesquelles le temporel et le spirituel viennent en conflit. L'on viendra dire maintenant que tout le parti libéral, en bloc, n'est pas entaché de libéralisme; mais qu'il n'y a dans ce parti, comme ailleurs, que des hommes isolés qui professent les mauvaises doctrines du siècle.

Ah! misérable parti, je te connais trop bien, tu vas me voir encore presser tes cancrs, tes plaies gangreneuses, tes pustules malignes; je ne me lasse pas, malgré que tes odeurs infectes empoisonnent l'air, les désinfectants ne feront pas défaut pour les lecteurs et pour moi.

ELZÉAR PAQUIN.

(A Continuer.)

Un renseignement à MM. Lafamme, Jetté et Cie.

Nous lisons dans la Gazette de Montréal :

Les journaux anglais contiennent le

rapport d'une cause remarquable qui fait voir comment les juges, en Angleterre, appréciaient la pratique assez commune de mettre des enchères simulées aux enchères publiques.

La décision, dans le cas dont il s'agit, en laisse aucun doute sur ce qui serait arrivé dans l'affaire de MM. Jetté et Cie. Naughton, si MM. Lafamme, Jetté et Cie. n'eussent prévu leur sort et ne se fussent désistés.

La cause à laquelle nous faisons allusion est celle de Parfit vs. Jepson qui vient d'être jugée devant la Cour des Plaids Communs et dont le rapport est publié dans le Times de Londres du 12 février.

Il s'agissait d'une action intentée par un propriétaire pour faire adjuger, dans un encan, sa propriété à un nommé Jepson, comme le dernier et le plus haut enchérisseur. Les détails sont assez curieux: Le vendeur s'était réservé une mise et Jepson, après avoir entendu le propriétaire fixer son prix, mit un louis de plus et la propriété lui fut adjugée. Mais le tribunal anglais a refusé de sanctionner la vente parce que l'enchérisseur avait mis des enchères auparavant. La mise à l'enchère était de £300. Après quoi, Jepson mit £305, bonâ fide. L'enchérisseur surenchérissait jusqu'à £310 et fut suivi d'un autre enchérisseur qui mit £315, bonâ fide; ensuite l'enchérisseur mit £320. A ce point l'enchérisseur s'étant assuré auprès du propriétaire que ce dernier mettrait £350, annonça le fait à l'assemblée. C'est à ce moment que Jepson mit £351 et que la propriété lui fut adjugée. Mais, subéquemment, il refusa d'exécuter la vente; il fut poursuivi et plaida que la vente était nulle parce que le vendeur avait fait une enchère simulée.

Naturellement, le propriétaire plaida qu'il s'était réservé une mise, qu'il avait mis £350 (£20 de plus que l'enchérisseur,) et que Jepson ayant, de son plein gré, mis £351, les mises précédentes ne lui avaient porté aucun préjudice et qu'il devait exécuter la vente. Cette prétention semble fort plausible, beaucoup plus que celle des demandeurs dans la cause Jetté-McNaughton. Mais les Juges Grove et Lindley ont été d'accord pour annuler la vente. Dans leurs considérants, les juges disent que les enchères de l'enchérisseur doivent être regardées comme enchères simulées, et que, malgré la mention, après les enchères, du montant du prix fixé par le vendeur, il était impossible de dire quelle influence les premières mises avaient pu avoir sur les personnes présentes à la vente.

Cette décision est intéressante; elle vient confirmer celle de Son Honneur le Juge Ramsey dans l'affaire Jetté-McNaughton. Elle va même beaucoup plus loin que la décision du juge Canadien; elle prouve clairement que ce n'est pas à l'acheteur d'établir que des enchères simulées lui ont porté préjudice, mais la Cour admet que le préjudice a eu lieu du moment que des enchères simulées ont été mises.

Il faut observer aussi que la décision n'est point basée sur la loi qui existe en Angleterre relativement à ces mises, mais sur les principes du droit commun.

En se plaçant à ce point de vue, il devient évident que les tribunaux anglais auraient eu bien vite réglé l'affaire dans laquelle l'homme du canal, aujourd'hui collègue de M. MacKenzie, a joué un rôle si marquant, et où le puff a sauté aux yeux de tout le monde. La crainte de la décision des Lords du Conseil Privé a été pour les jobbers du canal, le commencement de la sagesse: ils ont eu, au moins, le bon sens de prévoir le sort qui les attendait infailliblement.

De Tout et Partout.

Les dépêches de la Havane mentionnent les résultats d'une statistique officielle démontrant que le nombre des esclaves dans l'île diminue rapidement chaque année: il y avait 363,000 esclaves en 1870; 287,000 en 1873 et 199,000 en 1876. Le nombre des noirs affranchis augmente dans la même proportion: il était de 26,000 en 1873; 50,000 en 1874; 75,000 en 1865 et 84,000 en 1876. On estime à environ 6,000 le nombre des noirs affranchis dans les quatre juridictions où il n'a pas été possible de faire de recensement.

Un désastre immense vient de jeter la consternation dans la ville de Dunkerque, France. En moins de cinq minutes, les importants travaux exécutés par le génie pour la construction de deux délusés et d'une porte de la ville, à l'est du port, se sont écroulés par suite d'une infiltration dans les fouillements d'une couche de béton qui s'est effondrée et sur laquelle était assise toute la maçonnerie. Les pertes s'élevèrent à plus d'un million, et, comme tout le travail est à refaire, c'est un retard d'au moins quatre années. Le travail était suspendu au moment de l'accident, il n'y a eu heureusement ni tués ni blessés.

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

Contre l'acidité de l'Estomac.

AVIS
AUX
ENTREPRENEURS

DES *Submissions cachetées*, adressées au soussigné, seront reçues à ce Bureau jusqu'à

SAMEDI

LE TRENTIÈME-JOUR DE MARS PROCHAIN INCLUSIVEMENT.

—POUR LA—
Construction d'un Edifice pour les Départements Publics de la Province de Québec.

A être érigé sur le terrain connu sous le nom de **CRICKET FIELD**, Grande Allée, à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles, à ce bureau, le 10 et après le PRÉMIER MARS prochain, tous les jours, entre 10 HEURES A. M. ET 4 HEURES P. M.

Les soumissions devront être enjossées : *Submission pour construction des Départements Publics*, et contenir les noms, prénoms, professions et adresses des deux candidats soumissionnaires, avec l'approbation de l'honorable commissaire des Travaux Publics, se rendront conjointement et solidairement responsables, avec l'entrepreneur, de l'accomplissement du contrat et des changements, additions ou modifications qui pourront être convenues entre l'honorable commissaire et les entrepreneurs.

Les soumissions devront être faites sur un formulaire imprimé, qui sera fourni, sur demande, par ce département. Toute soumission qui ne sera pas faite sur cette formule ne sera pas acceptée.

Le département ne sera pas tenu d'accepter le plus basse ni aucune des soumissions.

Département de l'Agriculture, et des Travaux Publics, Québec, 19 février 1877.

Par ordre,
ERNEST GAGNON, Secrétaire.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.
Québec, 19 février 1877.—1m.

CANADA : Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE.

Dame **ODILE DAGENAIS**, de la paroisse St. Jean-Baptiste, dans le district de Montréal, épouse de **THIÉRIE ROSE**, Entrepreneur, du même lieu, dument autorisée en justice à l'effet des présentes.

Demanderesse, et
Le dit **THEOPHILE ROSE**, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.
Montréal, 7 Mars, 1877.
BOURGOUIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse.—31

COUR SUPERIEURE.

No. 778. Province de Québec, District de Montréal.

Dame **JULIE FOURNIER**, de la paroisse de Chamby, dans le district de Montréal, épouse de **JOSEPH ANTOINE MAURICE**, de la même lieu, autorisée en justice à l'effet des présentes.

Demanderesse, et
Le dit **JOSEPH ANTOINE MAURICE**, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.
Montréal, 27 février 1877.
BOURGOUIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse.—32

CANADA : Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE.

Dame **JULIE FOURNIER**, de la paroisse de Chamby, dans le district de Montréal, épouse de **JOSEPH ANTOINE MAURICE**, de la même lieu, autorisée en justice à l'effet des présentes.

Demanderesse, et
Le dit **JOSEPH ANTOINE MAURICE**, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.
Montréal, 27 février 1877.
BOURGOUIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse.—32

COUR SUPERIEURE.

CANADA : Province de Québec, District de Montréal.

MARGARET ANN SIMPSON, de la ville et du District de Montréal, épouse de **HUGH GERVAU**, du même lieu, commerçant, dument autorisée à ester en justice, Demanderesse, et
HUGH GERVAU, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.
Montréal, 19 février 1877.
D. E. BOWIE, Avocat de la Demanderesse 1 m.—3

COUR SUPERIEURE.

CANADA : Province de Québec, District de Montréal.

MARGARET ANN SIMPSON, de la ville et du District de Montréal, épouse de **HUGH GERVAU**, du même lieu, commerçant, dument autorisée à ester en justice, Demanderesse, et
HUGH GERVAU, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.
Montréal, 19 février 1877.
D. E. BOWIE, Avocat de la Demanderesse 1 m.—3

LIGNE DIRECTE
entre
BOSTON ET MONTREAL.

Route la plus directe par la ligne du Central Vermont.

ARRANGEMENTS D'ETE, COMMENCANT LE 29 MAI 1876.

L'EXPRESS DE JOUR part de Montréal à 9.00 hrs. a.m., arrivant à Boston via Lowell à 8.45 hrs. p.m.
TRAIN pour Waterloo de Montréal à 2.45 hrs. p.m.
EXPRESS DE NUIT de Montréal à 8.00 hrs. a.m., pour Boston via Lowell, Lawrence ou Fitchburg; aussi pour New York via Springfield et Troy, arrivant à Boston à 7.15 hrs. a.m., et à New-York via Troy à 7.00 hrs. d.m., et via Springfield à 12.30 p.m.

TRAINS POUR LE NORD et L'OUEST

EXPRESS DE JOUR de Boston via Lowell à 8 hrs. a.m., de Troy à 8.30 hrs. a.m., arrivant à Montréal à 8.20 hrs. p.m.
EXPRESS—Quitte Troy, N. Y., à 8.30 a.m., arrivant à Montréal à 7.00 p.m. Ce train se relie à Troy avec le Fast Mail Train, quittant New-York à heures du matin.
EXPRESS DE NUIT de Boston à 6 hrs. p.m., via Lowell et New-York à 3 heures p.m., via Springfield et via Troy à 4.00 p.m., arrivant à Montréal à 8.45 hrs. a.m.

Les charsiers Pullman sont attachés au train express de nuit entre Montréal et Boston et Montréal et Springfield, et des charsiers d'été de Wagner entre St. Albans et New York via Troy.

Des charsiers Pullman sur les trains express de jour entre Montréal et Boston.

Pour les billets et conditions de fret, s'adresser au bureau du Central Vermont, 130, Rue St. Jacques.
J. W. HOBART, Surint. Genl.
27 Mai 1876.

COUR SUPERIEURE.

CANADA : Province de Québec, District de Montréal.

Dame **MARIE CORMEILLE**, de la Cité et du District de Montréal, épouse de **ISIDORE FORGET** dit **DÉPATY**, plâtrier et entrepreneur, du même lieu, autorisée en justice à l'effet des présentes, Demanderesse, et
Le dit **ISIDORE FORGET** dit **DÉPATY**, plâtrier et entrepreneur, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.
Montréal, 23 février 1877.
BOURGOUIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse. 5 lms—30

ACTE DE FAILLITE, 1869 & 1875.

CANADA : Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de
AMABLE BOUCHARD, commerçant, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal. Faillite.

Mercrdis, le septième jour de Mars prochain, à onze heures de l'avant-midi, le soussigné s'adressera à la Cour Supérieure, au Palais-de-Justice, en la Cité de Montréal, pour obtenir une décharge en vertu du présent acte.

AMABLE BOUCHARD, Par **TRUDEL, TAILLON & VANASSE**, Ses procureurs ad litem.—2

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS

Est un apéritif et anti-acide agréable.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE.

No. 216. Dame **EUDOXIE JODOIN**, Demanderesse, et
J. H. A. GUIMOND, Défendeur.

Il sera vendu par autorité de justice, le douzième jour du mois de Mars courant, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur en cette cause, No. 167, rue Sydenham, en la Cité de Montréal, tous les biens meubles et effets qui sont sous saisis, consistant en meubles de ménage, etc.

Condition, argent comptant.
Montréal, 4 Mars 1877.
JOSEPH LAURIN, Il. C. S.—3

O. DEBLOIS
FABRICANT DE

Dales, Dalleaux,
CORNICHES EN TOLE GALVANISÉE.
COUVERTURES EN ARDOISE,
et autres métaux, etc.

Bureau : 220 Rue St. Laurent,
Atelier : 270 1/2 Rue St. Charles Borromée

MÈRES
SAUVEZ VOS ENFANTS!

Le remède le plus efficace pour la destruction des Vers qui sont encore connus s'nt

LES PASTILLES-A-VERS
VEGETALES DE DEVINS

Admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour tous les cas de vers intestinaux.

1877 1877
GRAINES
DE
FLEURS et de JARDINS

Nous venons de recevoir nos Graines des meilleurs cultivateurs d'Europe et de l'Amérique.

Graines de Gros Oignons Rouges.

Nous avons pris le plus grand soin possible en choisissant notre graine de gros oignons rouges et nous sommes certains de donner entière satisfaction à nos pratiques, comme le certificat suivant le montre :

MM. Devins & Bolton,
Des 600 graines de gros oignons rouges prises de votre provision, 540 ont produit. On ne peut désirer une meilleure preuve de la pureté et de la fraîcheur de votre graine.

LOUIS KERSSE, jardinier,
JOSEPH GUILBAULT, assist. do.
Jardin d'hiver, Carré Vigor Montréal.

Nous offrons aussi en vente aux cultivateurs et aux sociétés d'agriculture, des Graines de Mil et toutes espèces de Graines de Trèfle, en gros et en détail.

DEVINS & BOLTON,
Voisin du Palais de Justice, Montréal.
6 Mars 1877.—33

VIN de QUININE
DE
DEVINS & BOLTON

Gùrit la mauvaise haleine.

MEDECINES.

AUCUN TONIQUE
n'a été aussi hautement apprécié par ceux qui souffrent de la Dyspepsie que le

VIN DE QUININE
DE
CAMPBELL,
et aucune Médecine de nos jours
a obtenu un Succès Semblable,
agissant principalement sur cet organe le plus important du système que l'on appelle

"L'ESTOMAC."

Ce remède est d'une valeur inappréciable dans les cas où la digestion est lente, l'appétit faible et irrégulier, ainsi que dans ceux de découragement et quand le manque d'énergie vitale se fait sentir.

Des milliers de personnes peuvent attester que c'est sans contredit la meilleure

Médecine Tonique du Siècle.

Évitez les contrefaçons et rappelez-vous que le

Vin de Quinine de Campbell
est le seul qui soit original et réel.

En vente chez Gravel & frères, coin des rues St. Laurent et Craig. Jno—13

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES
POUR LA
REPRISE DES COURS ÉLÉMENTAIRES.

PREMIÈRE MISE EN VENTE
DES INTÉRESSANTS

LIVRES DE LECTURE
DE M. A. N. MONTPETIT.

Adoptée par le Conseil de l'Instruction Publique dans le concours de 1874. Seule Série approuvée par le conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec, par S. G. l'Archevêque de Québec et par NN.SS. les évêques du Canada.

LE PREMIER LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, d'environ 160 pages, texte encadré, illustré de 32 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.20.

LE DEUXIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, 240 pages, texte encadré, illustré de 40 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.80.

LE TROISIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18 de 320 pages, texte encadré, illustré de 56 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.40.

LES QUATRIÈME ET CINQUIÈME LIVRES seront mis en vente dans le courant de l'année 1876.

NOUVELLE METHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIRE—nouvelle édition complètement revue et augmentée, par F. E. Juneau, inspecteur d'écoles, vol. format in-12 de 96 pages, texte encadré, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.50.

NOUVEAU TRAITE ELEMENTAIRE D'ARITHMETIQUE A L'USAGE DES ÉCOLES—Deuxième édition, complètement revue et augmentée par L. H. Bellet, instituteur, vol. format in-12 de 180 pages, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.50.

NOUVELLE METHODE D'ÉCRITURE THÉORIQUE ET PRATIQUE, approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique, cette méthode comprend une série de sept cahiers gradués de 24 pages chaque, la doz. 80 cts.

NOUVELLE CARTE DE LA PUissance DE DU CANADA, comprenant les provinces de Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, l'île du Prince-Édouard, Terre-Neuve et une partie des États-Unis, TEXTE EN FRANÇAIS, format 26 par 28 pouces, coloriée, collée sur toile, vernie et montée sur rouleaux, \$2.50.

NOUVEL ABREGE DE GEOGRAPHIE MODERNE, à l'usage de la jeunesse, par M. l'abbé La Gauthier, vol. in-12 cartonné, la doz. \$4.00

ÉLÉMENTS DE GEOGRAPHIE MODERNE, à l'usage des écoles élémentaires; nouvelle édition avec questionnaire, vol. in-12, cartonné, la doz. \$1.20.

En vente chez
J. B. ROLLAND & FILS,
Éditeurs-Propriétaires.
Et chez les Libraires et les principaux marchands.

AU CLERGÉ ET AUX COMMUNAUTÉS.

Nous avons constamment en main :

Cire Blanche, Parafine, Blanc de Baleine, Huile d'Olive d'une qualité supérieure pour les Autels,
Veilleuses de toutes sortes,
Encens à la boîte ou à la livre.

Et nous sommes prêts à remplir toutes commandes que nous recevons, et à les expédier sans délai, au plus bas prix possible.

DEVINS & BOLTON,
Pharmaciens,
Voisin du Palais de Justice, Montréal.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY

Source de l'Etat.—Applications en médecine :

GRANDS-GRÈLES.—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

ROTTES.—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insappétence, gastralgie, dyspepsie.

GOUTTES.—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

RAUMATISME.—Prescrit comme l'Eau des Océannes.

Administration de la Compagnie concessionnaire :
PARIS, 21, boulevard Montmartre.

EXIGER
le NOM de la SOURCE sur la capsule.

AVIS.—Nous avons nommé MM. Devins & Bolton de Montréal nos seuls Agents pour la vente des Eaux de Vichy en Canada; le public peut donc être assuré qu'on pourra lui fournir constamment les véritables eaux de Source de Vichy à \$3.00 la douzaine.

LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS
Gùrit la mauvaise haleine.

NOUVELLE ANNONCE.

Fabrication Mécanique Brevetée
Marque de Fabrique Déposée.

PAPIER
RIGOLLOT

OU
Moutarde en Feuilles
POUR
SYNAPISMES

Adopté par les hôpitaux de Paris, par les ambulances et hôpitaux militaires, par la marine nationale française et par la marine royale anglaise.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DU HAVRE, 1868.
MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE PARIS, 1872.
MÉDAILLE DE BRONZE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE TRIESTE, 1871
MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON, 1872.
DIPLOME D'HONNEUR A L'EXPOSITION MARITIME DE PARIS, 1875.

Sous le nom de *Moutarde en feuilles*, j'ai innové une forme nouvelle des sinapismes qui supprime tous les inconvénients attachés à l'emploi de la farine de moutarde en cataplasme.

Au lieu des opérations multiples, désagréables et dispendieuses que nécessite l'application d'un sinapisme par la méthode ordinaire, il suffit de mouiller une de ces feuilles en la plongeant dans l'eau ordinaire pendant une demi minute, et de l'appliquer ensuite sur la peau, pour obtenir le même effet qu'avec un cataplasme de moutarde. On évite ainsi de salir les linges, d'incommoder le malade et son entourage par l'odeur désagréable et la vapeur acre qui s'exhalent du cataplasme.

Voici, d'ailleurs, en quels termes les maîtres de la science caractérisent cette nouvelle forme de sinapisme. Je leur laisse la parole, ne voulant pas faire moi-même l'éloge de mon invention.

P. RIGOLLOT,
Ancien interne des hôpitaux, lauréat de l'École de Pharmacie,
24, avenue Victoria, Paris.

Conservé à la poudre de Moutarde toutes ses propriétés, obtenu en peu d'instants, avec facilité, un effet décisif, avec la moindre quantité possible de médicaments, voilà les problèmes que M. Rigolot a résolus de la manière la plus heureuse; aussi, son Sinapisme en feuilles se trouve-t-il dans toutes les familles car la résolution rapide qu'on obtient ainsi est une médication d'urgence dont l'opportunité se rencontre dans bien des maladies, etc.

A. BOUCHARD,
Professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine.
(Annuaire de Thérapeutique.—1868, page 291.)

Sous le nom de *Moutarde en feuilles*, M. Rigolot a introduit dans la thérapeutique des sinapismes extrêmement actifs et très commodes, dont l'usage a été adopté dans les hôpitaux de Paris etc.

REGNAULD,
Professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux.
(Traité de Pharmacie théorique et pratique, de Soubeiran, 6e édition, page 675.)

Le précédent Annuaire a fait connaître un des premiers cette ingénieuse invention; la moutarde en feuilles de Paul Rigolot, dont l'apparition était toute récente, et nous lui présentons nos vœux qui ne font jamais défaut aux choses utiles, au progrès véritable.

Nous y revenons après un an d'épreuves thérapeutiques, pour constater que le nouveau Sinapisme a pleinement réussi. Le corps médical tout entier l'a accueilli avec une faveur unanime.

Les inventions réellement bonnes sont si rares par le temps présent, qu'on ne s'étonnera pas de nous voir faire à celui qui a conçu notre pronostic favorable par un an d'heureuses expériences.

PARISEL,
Ancien préparateur de l'École de Pharmacie de Paris, etc.
(Annuaire pharmaceutique, 1869, page 239.)

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le Papier Rigolot a une qualité précieuse dans les cas graves, celle d'agir de suite. C'est un médicament sérieux. Pour les enfants et les personnes délicates ou nerveuses, on a un moyen très simple de graduer à volonté, et suivant l'impressionabilité du sujet, l'action du sinapisme, en interposant, suivant le cas, deux ou trois feuilles de Papier buccal mouillé, entre le sinapisme et la peau. Un vieux linge fin mouillé (percale ou jaconas) rempli le même office que le papier buvard.

Pour la Vente en gros :
24, Avenue Victoria, 24, a Paris.

Pour la vente au détail : Dans toutes les Pharmacies.

AGENT POUR LE CANADA :
A. DELAU,
Montréal,
223, Rue McGill.

ORNEMENTS D'ÉGLISES, ETC.

MAISON CANADIENNE
D'Ornements d'Églises!

BRODERIE
et
CHASUBLERIE

270

Bronze et Orfèvrerie
pour
EGLISES

Rue Notre-Dame, Montreal.

AGENTS GÉNÉRAUX
Pour la Maison
PROC. ROBERT & FILS
FRANCE
POUR LA
Statuaire Religieuse
Chemins-Croix, etc.

AGENTS GÉNÉRAUX
Pour les Célèbres
HARMONIUMS-ORGUES
POUR
Églises et Salons
De la Fabrique
SHONINGER.

COUTU & LANCTOT
Constamment en Magasin **VIN DE MESSIE**, analysé et spécialement recommandé par les *Autorités Ecclésiastiques*.
Huile d'Olive de première qualité, Veilleuses et Flottants de toutes sortes, Cierges, Bougies, Encens, Mérimos à Soutano, Ceintures, laine ou soie, Barettes, etc.
Pour Communautés.—Un assortiment complet de Sacs Noir, Blanc et Violet.
Pour Collèges.—Draps, Casquettes et Ceintures bleues ou vertes pour Ecoles, Coton et Toile à Draps, Couvertures de Lits, etc.

Nous avons l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé, les Communautés Religieuses et le public que nous avons conclu des arrangements pour la représentation de la célèbre maison SHONINGER pour leurs HARMONIUMS-ORGUES.

Ce nouvel article ajouté à notre commerce d'ORNEMENTS D'ÉGLISES, n'augmentant pas nos dépenses, nous pouvons pour cette raison les vendre de 30 à 50 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

Avant d'accepter cette agence, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour nous assurer que ces instruments sont les mieux finis de tous ceux qui sont offerts en vente, nous en avons déjà plusieurs de placés qui donnent une bonne satisfaction.

Des catalogues illustrés seront envoyés sur demande.
L'emballage pour chaque instrument ne coûte rien.
Pour autres informations s'adresser à

COUTU & LANCTOT,
270, Rue Notre-Dame, Montreal.
20 Juillet 1876.

EAU du D^r A. HOLTZ
POUR LA
COLORATION DES CHEVEUX

L'Eau du D^r Holtz est une composition essentiellement végétale, dont l'usage est d'une innocuité parfaite. Grâce à cette propriété qui la rend sans rivale, l'Eau du D^r Holtz ne présente jamais l'inconvénient d'imprimer aux cheveux ces teintes exagérées et de mauvais goût que donnent la plupart des autres préparations.

Guidé par ses connaissances spéciales et de sérieuses expériences chimiques, le D^r Holtz est arrivé à la découverte des plantes les plus riches en suc tinctoriaux, balsamiques et curatifs; et c'est ainsi qu'il est parvenu à composer une eau qu'on peut appeler le régénérateur par excellence de la chevelure.

Dépôt Général à Paris : **V^o HOLTZ**
12, RUE PAPILLON, 12

OPPRESSIONS
ASTHMES
NÉURALGIES
TOUX, RHUMES
CATARRHES

La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la Poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes respiratoires.

Keizer cette signature sur chaque Cigarette.

PARIS, Vente en gros, J. ESPIC, 128, rue Saint-Lazare.
A. DELAU, agent, M^r Gill Street, 223, à Montréal.—J. E. BURKE, à Québec.

LA POUDRE DE LUGO aujourd'hui connue sous le nom de **QUINQUINA** dont les propriétés fébrifuges furent découvertes par les missionnaires Jésuites du Pérou, possède des vertus et qualités reconnues par plusieurs principaux médecins de la Puisseance.

Sous le pontificat de Urbain VII, le cardinal de Lugo importa à Rome cette poudre merveilleuse qui donna des résultats plus consolants.—D'après sa découverte et ses heureux résultats, cet article est en vogue dans tous les pays du monde.

Le R. P. Annot (Français) qui fut confesseur de Louis XIV, pendant plusieurs années, obtint la guérison de ce monarque. Aussitôt elle fut répandue par toute la France et ramena à la santé plusieurs personnes atteintes des fièvres et autres maladies. D'autres pères de la Compagnie de Jésus l'introduisirent en Chine où il guérit l'empereur Kang Hi, ce qui contribua à assurer aux missionnaires Jésuites la protection du grand prince.

Ainsi, après ces quelques lignes, preuves de tant de guérisons et d'approbation, on ne peut douter de l'efficacité du

Vin de Quinine de Campbell.

En faisant usage de ce "TONIQUE CARDIAL" les personnes malades ou malheureuses, deviennent, (comme il l'est prouvé chaque jour,) forte en bonne santé et heureuse.

Pour une piastre on peut se procurer une bouteille de ce merveilleux remède chez MM. KENNETH, CAMPBELL & Cie, Medical Hall, chez MM. E. Mathieu et frère, 88 rue Notre-Dame, ou chez les principaux Pharmaciens et Epiciers de Montréal et des villes de la Puisseance.

19 Février 1876.



LAIT DE MAGNÉSIE DE PHILLIPS
Gùrit la mauvaise haleine.

